



SEANCE
22 Janvier 2024

OBJET :
*Demande de
Subvention État
DSIL 2024 – Travaux
d'amélioration de
l'éclairage de
bâtiments et terrains
communaux*

RAPPORTEUR :
JL BARCELLI

N°
2024-01-07

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 16 Janvier 2024 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET– Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Aurélie NOUGIER représentée par Josette PULITI
Sabah BOULMAIZ représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Line PIGHINI représentée par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2334-42

Vu le décret du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu l'appel à projets du 22 novembre 2023 de la préfecture de Vaucluse,

Vu les critères d'éligibilité fixés par le préfet de région PACA dans le cadre du grand plan d'investissement et répartis en 6 grandes priorités :

- Rénovation thermique, transition énergétique et

développement des énergies renouvelables

- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

CONSIDERANT que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) vise à accompagner les investissements des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les travaux envisagés par la commune d'Entraigues sur la Sorgue s'inscrivent dans l'une des six priorités de l'Etat celle liée notamment à la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables,

CONSIDERANT que les travaux envisagés par la commune visent à améliorer l'éclairage de trois bâtiments et terrains municipaux (salle des sports, boulodrome et stade de rugby G. Mauro) ; Qu'ils consistent en l'amélioration par le changement des systèmes d'éclairages actuels par des techniques « leds » et par l'installation d'une gestion intelligente de l'éclairage et des consommations d'énergie,

Monsieur le Maire propose de solliciter le bénéfice de la DSIL 2024 pour cette opération d'investissement pour un montant total de 105 753.00 €.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant pour les travaux repris ci-dessus :

Montant prévisionnel des travaux : 105 753.00 €

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
État	DSIL 2024	70	74 027.10 €
Commune d'Entraigues	Autofinancement	30	31 725.90 €

**Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'Unanimité

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux présenté ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;

- **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération une aide de 74 027.10 euros au titre de la DSIL 2024 ;
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

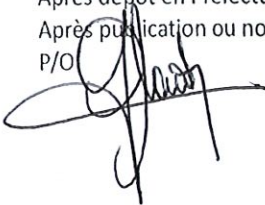
La secrétaire de séance, Le Maire,

Josette PULITI



Guy MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 30/01/2024
Après dépôt en Préfecture le : 26/01/2024
Après publication ou notification le : 30/01/2024
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24delib07-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024